

Réf: Dossier 296872

Avis de constitution

SOCIETE « ARLIDOL »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE CHATEAU CITE
GROUPEMENT 4000 C, Lot 4505, Ilot 361

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 30 Jan 2024, et enregistrés au CEPICI le 05 Fév 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ARLIDOL »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :
NEGOCE,

IMPORT EXPORT,

MULTISERVICE,

PRESTATIONS DE SERVICES.

Et pour la réalisation de l'objet social :

-L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;

-L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;

-La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;

-La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;

-La prise de participation et de tous intérêts, sous toutes formes, dans toutes affaires ou entreprises, l'acquisition, la détention et la gestion de titres et valeurs quelconques ; Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et

immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE CHATEAU CITE GROUPEMENT 4000 C, Lot 4505, Ilot 361

Dirigeant(s) Mme NZAMBA MELISSA REINE ZITA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-02705 du 18/03/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°16075/GTCA/RC/2024 du 18/03/2024

